

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11/03/2020

Le 26/02/2020, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 11/03/2020 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Sous la présidence de M. Gérard DELMOTTE, Maire de SEBOURG, le conseil municipal s'est réuni le 11/03/2020.*

Etaient présents : Gérard DELMOTTE - Jean Marie DELMOTTE - Christiane DENORME - Dominique BUSSIGNIES - Françoise SUDOUR - Marcel PATOU - Renée HEMON - Bruno CELLIER- Freddy SZYMCZAK - Benoît GYSELINCK - Guillaume CELLIER - Michel LENNE - Guy DELARUELLE –  
- André HENRY - Sylvie GUILLEMIN -

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Florence LIENARD qui a donné procuration à B. Cellier

Absent(e)-excusé(e) :

Christine DUQUENNE -

Absent(e) :

Martine BASSEZ

Secrétaire de séance : D. Bussignies

## ORDRE DU JOUR :

- Choix des entreprises concernant la construction du Bâtiment 'Cœur de Vie' ;
- Amende de police 2020 (rue de tonvoy) ;
- Compte Gestion 2019 CLES;
- Compte administratif 2019 CLES ;
- Compte administratif 2019 CLES – tableau ;
- Affectation du résultat ;
- Budget primitif CLES 2020 ;
- Participation de la commune de SEBOURG au CLES 2020 ;
- Participation de la commune d'ESTREUX au CLES 2020 ;
- Subvention au CCAS de SEBOURG ;
- Convention avec l'Association 'La Garderie' ;
- Convention avec la DGFIP pour la mise en place de PAYFIP ;
- Personnel de SEBOURG : mise en place du Compte Epargne Temps (CET) ;
- Avancement. Fixation du taux de promotion ;
- Création de 4 postes d'adjoint technique principal de 2eme classe et d'1 poste d'attaché principal ;

---

Après lecture du compte rendu du 18.12.2019, ce dernier est accepté à l'unanimité. Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Me Robas, en date du 17/01/2020.

---

## **Choix des entreprises concernant la construction du Bâtiment 'Cœur de Vie'**

Après consultation via un marché à procédure adaptée sur le site CDG596280 concernant la construction du Bâtiment Cœur de Vie ;

Après réceptions dématérialisées des entreprises candidates et de leurs offres,

Après énonciations des critères d'attribution ;

Après lecture avec explications du rapport d'analyse (envoyé aux membres le 09.03.2020 par mail et tenu à disposition pour les autres) rédigé par le Maître d'œuvre, Cabinet SIMON ;

Et après explications sur les propositions de choix des entreprises par rapport aux résultats obtenus ;

L'assemblée valide et entérine, POUR : 16 - CONTRE : / - ABSTENTION : B. Gyselinck (qui explique avoir demandé lors de la précédente réunion, une présentation du projet, ce qui n'a pas été fait donc qu'il ne peut pas se positionner – ce à quoi M. Le Maire lui répond que le Permis de Construire est déposé et arrêté donc consultable pour tous – M. Szymczak rajoute que tout a été expliqué, plans à l'appui lors des réunions

de commission et qu'il est depuis sur le site et même paru dans la presse - M. B. Cellier se pose la question des options – M. G. Cellier d'accord sur l'ensemble afin de ne pas revenir sur des travaux dans ce bâtiment.

- LOT 1 : Gros œuvre étendu : HAINAUT CONSTRUCTION, sise à Saint Amand Les Eaux, pour
  - o 365 000 € HT – 438 000 € TTC
  - o VO 1 : 2 433.29€ HT – 2 919.95 € TTC – motorisation du mur mobile
- LOT 2 : Menuiseries extérieures / serrurerie : Ets PIRSON, (eurl Taisne) sise à Gommegnies, pour
  - o 64 545.42 € HT – 77 454.50 € TTC
- LOT 3 : Finition : Sambre Avesnois Entretien –SAE-, sise à Bachant pour
  - o 20 733.50 € HT – 24 880.20 € TTC
- LOT 4 : Electricité CFO/CFA : SATELEC, sise à Trith Saint Léger pour
  - o 36 659.39 € HT – 43 991.27 € TTC
  - o VO 1 : 6 731.51 € HT – 8 077.81 € ttc : installation sonorisation salle 4
  - o VO 2 : 6 894.50 € HT – 8 273.40 € ttc : installation de caméras extérieures et une caméra motorisée au niveau du parking
  - o VO 3 : 3 322.58 € HT – 3 9871.10 € ttc : installation d'éléments actifs (switchs...) dans la baie informatique
  - o VO4 : 5 428.00 € HT – 6 513.60 € ttc : installation de lecteurs de badges aux niveaux des accès extérieurs
  - o Projecteur : 2 130.70 € HT – 2 556.84 € ttc
  - o VO 6 : 1 860.17 € HT – 2 232.20 € ttc : installation d'un système de boucle auditive, associée à la sonorisation de la salle 4 (PMR sourdit )
  - o VO 7 : 4 721.51 € HT – 5 665.81 € ttc : installation d'une alarme intrusion dans l'ensemble du b timent avec lev e de doute
- LOT 5 : Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires : ANVOLIA, sise   Seclin pour
  - o 66 175.02 € HT – 79 410.02 € TTC
  - o VO 1 : 486 .30 € HT - 583.56 € ttc : appareils sanitaires inox
  - o VO2 : 1 389.16 € HT – 1 666.99 € ttc ; ajout supprimeur sanitaire
  - o VA1 : - 18 063.83 € HT – (-22324.59 € ttc: suppression climatisation

Et autorise Monsieur le Maire   signer les march s et tout autre document se rapportant   ces travaux.

## ***SUBVENTIONS***

### **Amende de police 2020 (rue de tonvoy)**

Apr s avoir discut  du projet d'installer des feux comportementaux sur la rue de Tonvoy au niveau du passage pi ton, les membres de l'Assembl e acceptent,   l'unanimit  d'adopter ce projet d'implantation pour un montant estim  de 30 588.10 (e) HT soit 36 705.72 (e) TTC - d'arr ter les modalit s de financement suivant le plan ci-joint - de solliciter la subvention amende de police 2020   hauteur de 20 000   - de pr voir les cr dits au BP 2020 - et d'autoriser Monsieur le Maire   signer tout document s'y rapportant.

### **Participation de la commune de SEBOURG au CLES 2020**

Apr s en avoir discut , et en accord avec la commune d'Estreux, l'Assembl e  met,   l'unanimit , un avis favorable au versement de la participation communale sebourgeoise de 21 402. 06   pour le fonctionnement 2020 du CLES Estreux-Sebourg. Cr dits pr lev s   l'article 65541 du BP 2020 communal.

## **Participation de la commune d'ESTREUX au CLES 2020**

Après en avoir discuté, et en accord avec la commune d'Estreux, l'Assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable au versement de la participation de la commune d'Estreux pour la somme de 15 597.94 € sur le BP 2020 CLES pour le fonctionnement 2020 de ce dernier.

## **Subvention au CCAS de SEBOURG**

Après en avoir discuté, l'Assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable au versement d'une subvention à hauteur de 9 500 € au CCAS de SEBOURG pour l'année 2020. Crédits prélevés à l'article 6574 du BP 2020.

## ***FINANCES***

### **Compte de Gestion et compte Administratif 2019 CLES**

Après explications données par M. Henry, Adjoint aux finances, l'Assemblée (sauf Monsieur le Maire qui est sorti de la salle) adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2019 à hauteur de :

#### **Section Fonctionnement :**

Dépenses : 68 859.09 €

Et Recettes : 71 503.19 €

Soit un excédent de recettes de 2 644.10 €

### **Affectations des résultats CLES**

Avec la reprise des années antérieures : les résultats sont en :

#### **Section FONCTIONNEMENT :**

+ 6 264.25 € résultat 2018 + 2 644.10 € (2019)

Soit un solde total 2019 de + 8 908.35 € à reprendre sur 2020.

### **Budget primitif 2020 CLES**

L'Assemblée adopte à l'unanimité le BP CLES 2020 équilibré à hauteur en Section fonctionnement : en dépenses comme en recettes à : 77 010.35 €.

## ***CONVENTIONS***

### **avec l'Association 'La Garderie' :**

relative à la mise en place de personnel communal supplémentaire, faisant suite à la demande des parents pour l'accueil en garderie du matin de leurs enfants. Ce cout de 3 heures en plus par semaine scolaire sera pris en charge par les parents, via l'Association et la convention. Après en avoir discuté, l'assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette convention ad hoc et autorise M le Maire à la signer.

### **avec la DGFIP pour la mise en place de PAYFIP**

Après en avoir discuté, l'assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable à la convention ci-jointe et autorise M le Maire à la signer. En effet, au 01.07.2020 : tout le territoire français sera concerné par ce dispositif : permettre à l'utilisateur destinataire d'une facture d'une collectivité de payer chez un buraliste soit par CB (frais bancaire pour la collectivité) ou soit par prélèvement unique (avec code) (gratuit). ex : broyage de haies, facture casse vaisselle salles louées, impayés de cantine, ...pour Sebourg.

## ***PERSONNEL COMMUNAL***

### **Personnel de SEBOURG : mise en place du Compte Epargne Temps**

Suite à l'avis du 20/12/2019 du CTPI placé auprès du CDG, et après explications données à l'Assemblée, cette dernière entérine, à l'unanimité, la mise en place du CET auprès du personnel communal de la commune de Sebourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Applicable aux titulaires, non titulaires temps complet ou non, l'agent qui le demande peut stocker des jours de congés non pris sur ce CET à compter du 21eme



jour (20j obligatoirement pris annuellement), des heures supplémentaires ou RTT – l'enveloppe globale pourra être de 60 jours, à prendre sous forme de congés- un refus pourra être néanmoins justifié suite à une nécessité de service, négociation des périodes possibles.

### **Avancement. Fixation du taux de promotion**

*L'avis du comité technique du CDG de Lille n'ayant pas été reçu, cette question est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.*

### **Création de 4 postes d'adjoint technique principal de 2eme classe + 1 poste d'attaché principal**

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

L'avis de la CAP, placée auprès du CDG de Lille étant favorable, le conseil municipal, après en avoir délibéré, (modalités du vote à préciser) décide de créer 4 postes Adjoint Technique Principal de 2eme classe, à compter du 16/03/2020 et, 1 poste d'Attaché Principal à compter du 02.04.2020, tous à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires.

Le Maire de Sebourg



ELMOTTE